

VILLE DE GERBEROY
Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal
du 18 avril 2015

L'an deux mil quinze, le dix-huit avril à onze heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à l'Ancienne Ecole sous la présidence de Monsieur Pierre Chavonnet, Maire.

Etaient présents MM. Pierre Chavonnet, Didier Lancel, Fabien Postel, Alain Delafontaine, Nans Delafontaine.
Mme Françoise Guineau

Etaient représentés Mme Christine Gérard donne pouvoir à Mme Françoise Guineau

Secrétaire de séance Mme Françoise Guineau

- **COMPTES ADMINISTRATIFS 2014** : Le Maire présente les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement de la commune.

COMMUNE

Section de fonctionnement

<u>Dépenses</u>	Prévues : 204 019,00 €	Réalisées : 151 903,21€
<u>Recettes</u>	Prévues : 204 019,00 €	Réalisées : 147 055,50 €
	Déficit 2014	-4 847,00 €
	+ Excédent 2013	59 254 € <u>soit un excédent global de 54 407,00 €.</u>

Section d'investissement

<u>Dépenses</u>	Prévues : 93 180,00 €	Réalisées : 7 014,56 €
<u>Recettes</u>	Prévues : 90 232,00 €	Réalisées : 12 378,86 €
	Excédent 2014	5 364,00 €
	+ Excédent 2013	2 948,00 € <u>soit un excédent global de 8 312,00 €.</u>

CCAS

<u>Dépenses</u> :	
Charges à caractère général	1 556,72 €
Autres charges de gestion courante	0,00 €
TOTAL	1 556,72 €

<u>Recettes</u> :	
Produits des services	305,80 €
Dotations et participations	1 000,00 €
Produits exceptionnels	1 076,00 €
TOTAL	2 381,80 €

	Excédent 2014	824,00 €
	+ Excédent 2013	1 102,00 € <u>soit un excédent global de 1 926,00 €.</u>

ASSAINISSEMENT

M49 - Assainissement Pommier Malsoin

Compte administratif 2014 : Investissement :	Excédent de 9 086,00 €
Exploitation :	Excédent de 21 019,00 €

Les comptes de gestion du Receveur Municipal sont adoptés et approuvés par le Conseil Municipal.

Les comptes administratifs ont été approuvés à l'unanimité sous la présidence de Madame Françoise Guineau.

- **Vote des 4 taxes** : Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après délibération, décide de reconduire le taux des 4 taxes communales sans augmentation pour l'année 2015:

- Taxe d'habitation	13,00 %
- Taxe foncier bâti	19,39 %
- Taxe foncier non bâti	24,82 %
- Cotisation Foncière des Entreprises	12,75 %

- **BUDGETS PRIMITIFS 2015** : Le Maire présente, suite à la réunion de la Commission du budget les propositions suivantes :

COMMUNE

Section de fonctionnement

Dépenses

Charges à caractère général	67 269,00 €
Charges de personnel	61 820,00 €
Autres charges de gestion courante	25 500,00 €
Charges exceptionnelles	200,00 €
Atténuation de charges	10 923,00 €
Virement à la section investissement	57 608,00 €
TOTAL	223 320,00 €

Recettes

Produits des services	37 511,00 €
Impôts et taxes	69 842,00 €
Dotations et participations	40 060,00 €
Autres produits de gestion courante	17 000,00 €
Produits exceptionnels	3 000,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	54 407,00 €
TOTAL	223 320,00 €

Section investissement

Dépenses prévues	157 720,00 €
Recettes prévues	157 720,00 €

Dépenses prévues (sous réserve de capacité de financement) :

Frais d'architecte (Maison Robine)	7 000,00 €
Tour Porte	2 500,00 €
Tour Rempart Sud	1 000,00 €
Etude assainissement	1 000,00 €

Sécurisation routière du village	36 000,00 €
Pignon Collégiale	10 000,00 €
Contreforts de la Collégiale	6 220,00 €
Très Haut Débit	18 000,00 €
Caisse portée et taille haie	1 000,00 €
Restauration Maison Robine	75 000,00 €

TOTAL **157 720,00 €**

CCAS

Dépenses

Charges à caractère général	3 500,00 €
Autres charges de gestion courante	786,00 €
TOTAL	4 286,00 €

Recettes

Produits des services	360,00 €
Dotations et participations	1 000,00 €
Libéralités reçues	1 000,00 €
Excédent antérieur reporté	1 926,00 €
TOTAL	4 286,00 €

ASSAINISSEMENT

Budget primitif en équilibre (dépenses=recettes)

Investissement	13 065,00 €
Exploitation	21 619,00 €

Le budget primitif de la commune est approuvé à la majorité (5 votes pour et 2 abstentions)

Les budgets primitifs du CCAS et assainissement de l'année 2015 sont approuvés à l'unanimité.

- **Convention Véolia** : Monsieur Chavonnet fait part au Conseil Municipal des conventions reçues par Véolia pour l'installation d'équipements de télérelevé. La première convention, convention passerelle, a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la passerelle nécessaire au télérelevé est installée et maintenue par m2ocity. La deuxième convention, convention répéteurs, autorise m2ocity à installer des répéteurs sur les candélabres de l'éclairage public. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions dans la mesure où ce dernier alerte Véolia sur le strict respect de la ZPPAUP pour les installations.
- **Convention accueil touristique CCPV** : Le Conseil Municipal, après présentation du projet de convention 2014 entre la Communauté de Communes de la Picardie Verte, la Communauté de Communes de la Vallée de la Brèche et de la Noye, la Communauté de Communes de Froissy, l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées et la commune de Gerberoy, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée.
- **ONF** : Le Conseil Municipal autorise l'ONF à procéder au martelage des parcelles 9, 10, 11 et 12 et à la mise en vente en bloc et sur pied. Par ailleurs, le Conseil Municipal propose de garder, sur une parcelle, les têtes pour les vendre aux Gerboréens (un avis du Maire leur sera adressé afin de connaître les personnes intéressées avec une date réglementaire).
- **Correspondant défense** : Le Conseil Municipal désigne Monsieur Didier Lancel comme correspondant défense.
- **Questions diverses** :

- L'arrêté de circulation annuel a été modifié. En effet, la traversée de Gerberoy par les autocars est dorénavant interdite. Ceux-ci doivent utiliser le parking en arrivant par la D930. L'arrêt des cars est interdit dans tout autre endroit de Gerberoy. Les autocars dits « surbaissés » ne pouvant pas accéder au parking, et ce jusque qu'à l'aménagement de la rampe d'accès d'ici fin mai 2015, pourront à titre exceptionnel et jusqu'à cette date effectuer leur demi-tour à l'entrée du Boulevard Guillaume le Conquérant, pour retourner se garer à l'entrée de Gerberoy, le long des hêtres pourpres (côté D930).
- L'Association Henri Le Sidaner propose une visite gratuite des jardins Le Sidaner aux Gerboréens. Fanny Fortini se charge d'envoyer la liste des habitants à l'association.
- Dans le cadre des Plus Beaux Villages de France, Monsieur Hao Ping, Président de la 37^{ème} conférence mondiale de l'UNESCO, a visité notre village le Lundi 20 avril 2015.
- Les Gerboréens sont invités le samedi 23 mai 2015 à 12h à la première réunion de compte-rendu de mandature des élus.
- Monsieur Alain Delafontaine signale le mauvais état du chemin du cimetière et des ornières chemin des bœufs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 12h50.